



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

La Berce du Caucase

(*Heracleum mantegazzianum*)

Margot DEGEZELLE, Alexandre LEBLANC, Cindy BOUFFIOUX
Ophélie JEZEQUEL & Odile MUCHEMBLED (2022)
Relu par le Conservatoire Botanique National de Bailleul



C'est quoi ?

C'est une plante exotique envahissante. Sa sève est toxique pour l'Homme. Elle appauvrit la diversité des milieux qu'elle envahit. Sa tige, tachetée de rouge, épaisse et creuse, est recouverte de poils blancs et rudes. Ses fleurs blanches sont disposées en ombelles composées.

Attention à ne pas la confondre avec la Berce Commune.



Feuilles de Berce du Caucase

Où la trouver ?

On peut la trouver le long des berges, des fossés, des routes, dans les prés, les bandes enherbées sur des terrains vagues...

Elle est présente en zone urbaine, dans les jardins et les parcs.



Tige de Berce du Caucase

Quels risques ?

Attention, sa sève contient une **substance très toxique pour l'Homme**. Elle cause des brûlures sous l'effet du soleil (UV) pouvant produire une forme de dermatite jusqu'à 48 heures après.



©FREDON-Bretagne

La sève de la Berce de Caucase peut avoir des **conséquences sanitaires** (brûlures et irritations de la peau).

C'est une plante très compétitive, de par sa taille, sa croissance et sa reproduction. En monopolisant l'espace, elle prend la place des autres espèces et peut amplifier l'érosion des berges.

La prolifération de cette plante engendre des coûts supplémentaires pour l'entretien des terrains et des berges affectés.

Quel est son cycle ?

Sous forme végétative pendant ses 3 premières années, elle commence à fleurir entre juin et août. Ce sont les insectes qui vont favoriser sa pollinisation, mais elle peut aussi s'autopolliniser.

La plupart du temps, les graines tombent à côté du pied mère, mais elles peuvent être transportées par l'eau, le vent, les activités humaines et les animaux.



Berce du Caucase en fleurs
©FREDON Grand Est

Comment lutter ?

Avant toute intervention, il faut se protéger

Quelques solutions à combiner et à adapter selon la situation :

- Agir avant la formation des graines,
 - Couper en-dessous de la limite entre la tige et la racine,
- Faucher pendant plusieurs années,
- Mettre en place de l'écopâturage avec des animaux adaptés,
 - Surveiller les secteurs touchés,
 - Revégétaliser après élimination.



Les Bons Gestes

- Ne pas toucher,
- Ne pas jouer à proximité,
- Se couvrir le corps avant toute intervention
 - Se protéger les yeux,
- Se laver soigneusement les mains après intervention,
 - Laver les outils utilisés,
- Retirer ses vêtements sur l'envers,
- Laver (sans frotter) les zones concernées en cas de contact avec la plante.

Il est **INTERDIT** de la semer, la planter, la multiplier ou la transporter (art R411-46 et R411-47/Code de l'Environnement)

Quels moyens d'actions ?

FREDON Hauts-de-France participe à la surveillance, la prévention et la structuration de la lutte contre la Berce du Caucase sur le territoire des Hauts-de-France,

Elle est classée «Espèce Exotique Envahissante» de niveau 2, dans le code de l'Environnement.

Un signalement ?

Echelle nationale

<https://www.tela-botanica.org/mission/berceducaucase/>

Echelle régionale

<https://saisieenligne.cbnbl.org/>

Un conseil: Accompagner votre signalement d'une photo.

Ressources bibliographiques sur demande.

<https://fredon.fr/hauts-de-france/>

Fiche réalisée avec le soutien financier de l'ARS Hauts-de-France